

Royaume-Uni

La réforme de la poste dans la tourmente de la crise financière

Odile JOIN-LAMBERT

La crise financière et économique a placé les services publics britanniques et en particulier les services postaux au centre de la campagne pour les élections législatives. Les plans de rigueur budgétaire annoncés par les trois partis – conservateur, travailliste ou libéral-démocrate – pèsent sur l’avenir du compromis social trouvé en 2009 sur l’avenir de l’entreprise, suite à un long conflit social.

Royal Mail est une société anonyme détenue à 100 % par l’Etat, sur un marché postal totalement libéralisé depuis 2006. Elle n’a plus le monopole de la distribution, tout en restant pour l’instant exonérée de TVA sur la distribution du courrier. Selon les chiffres fournis par l’entreprise, depuis 2006, une lettre sur trois et un colis sur trois (ce qui représente 5,3 milliards d’envois par an) sont livrés par des entreprises concurrentes. Royal Mail a une obligation de service universel et remet une lettre pour le même prix à 28 millions d’adresses de particuliers et d’entreprises. Le projet du gouvernement de G. Brown d’ouvrir le capital de Royal Mail à hauteur de 30 % a finalement été repoussé en juillet 2009 par le ministre du Commerce Peter Mandelson, qui invoquait alors les conditions défavorables du marché.

L’ouverture à la concurrence depuis 2005-2006 a conduit à la fermeture de quelque 2 500 bureaux de poste et à des réductions d’emplois. Après des grèves locales non officielles dans le courant de l’année 2009, l’entreprise a connu en octobre 2009 une grève nationale massive pour la défense de l’emploi et du service public. Le réseau des bureaux de poste joue un rôle important auprès des populations modestes ou rurales pour la distribution du courrier, et surtout pour l’accès aux services financiers : les banques ne s’intéressent guère aux personnes à bas revenus, et nombre d’entre elles sont souvent la proie de compagnies de prêts ou d’entreprises de cartes de crédit. Dans une période où les dirigeants britanniques tentent de mieux protéger les investisseurs face à de futurs échecs financiers et où les épargnants recherchent des placements sûrs, la capacité de Royal Mail à fournir une sécurité tout en encourageant l’accès aux services financiers pour tous ainsi qu’à élargir l’accès aux plans d’épargne constitue un atout qui a été mis en avant dans la campagne du parti travailliste pour les élections législatives de mai 2010.

Passée du statut d'administration à celui d'entreprise en 1969, soumise à la concurrence pour une partie de ses activités au milieu des années 1990 puis inscrite dans un marché totalement libéralisé depuis 2006 (première partie), Royal Mail, qui a dû supprimer des bureaux de poste et des emplois, a recherché un compromis sur les salaires et l'emploi entre la direction et les syndicats (deuxième partie). L'avenir de ce compromis et du dernier accord signé au début de l'année 2010 est loin d'être assuré au vu du résultat des élections législatives de mai 2010 (dernière partie).

Un changement de statut juridique précoce en Europe

Comme dans les autres pays européens, le service postal du Royaume-Uni constitue essentiellement une activité de main-d'œuvre à faible technologie ; le trafic du courrier, concurrencé par internet, a comme ailleurs fortement baissé. Le trafic est surtout national, et l'entreprise a dû faire face aux diverses formes d'internationalisation issues de la réglementation européenne entre 1990 et 2005. Les réformes de la poste britannique se sont pourtant déroulées selon une temporalité distincte de celles de ses voisins européens. La transformation de son statut juridique s'est faite tôt par rapport aux autres postes européennes, tandis que l'ouverture du marché postal à la concurrence a en revanche été réalisée plus tardivement.

Du statut d'administration à celui de société anonyme à capitaux publics...

Du XIX^e siècle jusqu'en 1969, la poste britannique constituait un département ministériel dirigé par le ministre des Postes et Télécommunications. Comme celle de la

poste française, l'organisation interne de la poste britannique a été modifiée principalement sous l'impulsion des politiques en matière de télécommunications. En 1969, la poste britannique quitte son statut de département ministériel pour devenir une entreprise publique dirigée par un conseil d'administration et disposant d'une identité juridique propre. Ses fonctionnaires sont sortis du *civil service* pour devenir des salariés de droit privé. En 1981, les télécommunications lui ont été retirées, et le monopole de la poste a été fixé aux articles de moins de 1 £, tandis que le ministre recevait le pouvoir de concéder des licences aux concurrents (Thatcher, 2007). Cependant, entre 1970 et 1990, il y a eu de fortes pressions pour des changements plus radicaux, et des mouvements de grèves importants ont émaillé les années 1971 et 1996 notamment. Le maintien du monopole a été réexaminé par la Monopolies and Mergers Commission (MMC) en 1979 et 1984 ; il a été à nouveau justifié pour le service universel et les zones rurales. Contrairement à d'autres entreprises britanniques d'activités en réseau, la privatisation ou la libéralisation n'ont pas été entreprises avant la fin des années 1990. Margaret Thatcher avait exclu de soumettre les services postaux à la privatisation (lors de l'élection de 1987, elle promettait même que la poste ne serait pas privatisée). Après 1990, le gouvernement conservateur de John Major envisageait d'y introduire plus de concurrence et un livre vert de 1994 préconise la privatisation et la réduction du monopole. Ce plan est écarté après la campagne organisée par le CWU (Communication Workers Union), syndicat des travailleurs de la communication, et compte tenu de l'opposition de l'opinion publique et de celle de députés conservateurs (Thatcher, 2007).

ROYAUME-UNI

Ce n'est donc qu'à partir de la fin des années 1990 que la poste britannique connaît de profondes réformes, liées à des facteurs nationaux mais surtout internationaux. Bien que la législation européenne soit peu présente dans les débats britanniques, elle joue alors en pratique un rôle important, en ouvrant les marchés des activités postales d'Europe continentale à la concurrence. Gouvernement et direction de la poste sont alors convaincus qu'elle ne peut pas rivaliser avec des concurrents internationaux. Une étape décisive a lieu en juillet 1999, lorsque les services postaux mettent en œuvre la directive postale européenne de 1997. Celle-ci constitue une première étape vers un marché concurrentiel réglementé avec la définition de « services réservés » sur lesquels les Etats membres peuvent choisir de maintenir un monopole. Tous les services non réservés doivent être ouverts à la concurrence et les monopoles conservés seulement pour assurer le maintien du service universel. Non seulement la concurrence est autorisée, mais le règlement va au-delà de la directive européenne sur trois points : « Il insiste pour que les tarifs soient uniformes dans tout le pays, il rend la poste responsable de l'obligation de service universel et il crée un conseil – futur régulateur sectoriel –, la Commission des services postaux » (Thatcher, 2007). La question la plus controversée reste alors celle de la privatisation.

... ouverte à la concurrence

En 2000, l'entreprise publique est transformée en société anonyme. Ses actions sont entièrement détenues par le gouvernement, mais la nouvelle forme

juridique permet la vente d'actions tandis que la législation interdit la privatisation par échange d'actions dans le cadre d'une alliance commerciale. La loi de 2000 transforme également la Commission des services postaux en une agence de régulation indépendante, chargée de contrôler l'obligation de fourniture du service universel en favorisant autant que possible la concurrence. Elle est notamment responsable de la délivrance de licences. Cette nouvelle législation introduite en 2000 constitue ainsi une forme de compromis entre la constitution historique du réseau des bureaux de poste et la privatisation.

En 2005, Royal Mail cherche résolument à soumettre le transport du courrier, des colis, des achats à domicile et des services financiers à la concurrence en se fondant sur les arguments issus de la réglementation européenne. Au Royaume-Uni comme en France, en Allemagne et en Italie, pour les opérateurs postaux, le passage à un système de marché libéralisé entre en conflit avec le rôle crucial des bureaux de poste comme élément du tissu social et économique de la nation, notamment dans les zones rurales. Ils sont utilisés comme des instruments des politiques régionales et de l'emploi par les gouvernements. Comme bien d'autres services postaux européens, Royal Mail reste une entreprise de main-d'œuvre, fortement syndiquée, dont les dirigeants cherchent à diversifier les marchés à croissance rapide. En 2005, les effectifs des activités postales regroupent près de 278 000 agents (dont 174 000 au sein de Royal Mail), ce qui représente 1,04 % du nombre total des salariés de l'économie britannique¹.

1. National Statistics, *First Release Labour Market Statistics 2007* (www.statistics.gov.uk/pdfdir/lmsuk0907.pdf) ; Royal Mail Holdings plc, *Report and Accounts Year*, 27 March 2005.

REFORME DE LA POSTE ET CRISE FINANCIERE

Depuis le 1^{er} janvier 2006, Royal Mail est soumise à une concurrence totale. Désormais, dix-huit opérateurs sont autorisés à fournir des services courrier. Malgré cela, Royal Mail continue d'assurer 99 % de la distribution du courrier du Royaume-Uni. Le régulateur – doté d'un nouveau nom, Postcomm – a lancé un examen de la stratégie des services postaux moins de six mois après l'ouverture du service postal à la concurrence. D'après ses conclusions, moins de 1 % du volume du courrier serait fourni, en 2007, par des opérateurs concurrents. Royal Mail conserverait donc un monopole de fait sur le courrier. Les concurrents ont donc mis en cause les aides de l'Etat en faveur de Royal Mail.

En réponse, la Commission européenne a estimé, en avril 2009, que trois des quatre aides adoptées en faveur de Royal Mail entre 2001 et 2007 étaient conformes aux règles de l'Union européenne. Il s'agit de trois prêts d'un montant total de 1,7 milliard de livres sterling (1,9 milliard d'euros en valeur de 2009) qui ont été considérés comme exempts d'aides d'Etat parce qu'ils avaient été octroyés à des conditions commerciales. La Commission n'est pas parvenue à la même conclusion au sujet d'une quatrième mesure : le gouvernement britannique avait imputé 850 millions de livres sur les réserves de Royal Mail. Celles-ci faisaient l'objet d'un contrôle spécifique des pouvoirs publics, en vue de la création d'un compte de garantie en faveur de son régime de retraite. En raison de l'ampleur des engagements de Royal Mail au titre des retraites, dont certains ont été accumulés alors que l'entreprise détenait le monopole du courrier, la Commission a

donc conclu que les éventuelles aides contenues dans la mesure en faveur des retraites étaient compatibles avec le marché unique.

La baisse du nombre des emplois au sein de Royal Mail a contribué à augmenter le poids budgétaire des retraites. Royal Mail continue toutefois à garantir à ses employés un certain nombre de dispositions dans ce domaine. La grande majorité d'entre eux relève des sections A, B et C des régimes de retraite, régimes réorganisés en 2000 parallèlement au lancement d'un plan d'épargne à contributions définies pour Royal Mail. En 2007, la société annonçait son intention d'étudier à nouveau son régime de retraite, tout en maintenant des prestations définies. A l'issue d'une procédure de consultation, et sans accord formel avec les syndicats, Royal Mail modifiait les régimes de retraite de ses salariés à partir du 1^{er} avril 2008. L'âge de la retraite passait de 60 à 65 ans, le régime de retraite se voyait fermé aux nouveaux membres, un régime de retraite à prestation défini était introduit pour les nouveaux entrants, le calcul du montant de la pension se faisait à partir de la meilleure des trois dernières années d'activité, enfin, pour tous les salariés déjà en poste au 31 mars 2008, la notion de carrière moyenne servait de base de calcul au montant des prestations de retraite.

Un secteur qui reste fortement syndiqué

Deux syndicats sont actifs dans le secteur postal, le CWU (affilié au TUC), le plus grand syndicat de l'industrie des communications au Royaume-Uni avec environ 258 000 membres, et le CMA (Communication Managers Association) qui dépend de UNITE¹. Le secteur postal

1. Issu de la fusion entre Amicus et TGWU et regroupant environ 2 millions d'adhérents.

du CWU est lui-même divisé en six sections (questions administratives et politiques telles que retraites et accords, centres de tri et de distribution, service technique et ingénierie automobile, service des colis, restauration, gestion de la trésorerie). Dans les services postaux, CMA syndique les gestionnaires de Royal Mail. Il est le seul syndicat reconnu par ces derniers. Une partie des membres du CMA travaille dans les entreprises sous-traitantes de Royal Mail telles que Quadrant, Rome, Atos Origin, etc. Sur les quelque 174 000 salariés, 160 000 adhèrent au CWU, mais en s'étendant aussi à d'autres organisations. Parmi le personnel en uniforme, c'est-à-dire principalement les facteurs, le taux d'adhésion est proche de 100 %. Pour le CMA, le taux d'adhésion des cadres et gestionnaires est estimé à 27 %. Il est plus élevé dans les services opérationnels qu'au siège. Notons enfin que les postiers ont une tradition d'indépendance vis-à-vis de leurs syndicats, ce qui peut les conduire à s'y opposer et à voter contre une grève, comme ce fut le cas en 2003.

La direction de Royal Mail insiste sur le fait que l'ouverture du secteur des services postaux à la concurrence a accru la nécessité de moderniser rapidement l'entreprise. Cette modernisation s'est inscrite dans un contexte où le parti travailliste a fait de la modernisation des services publics une de ses priorités de politique intérieure. Le contexte économique jusqu'à la crise de 2008 a en outre permis au New Labour d'injecter d'importantes sommes d'argent dans les services publics, grâce à un modèle de gouvernance de ceux-ci « hybride, caractérisé à la fois par l'intensification du ma-

nagérialisme, le développement de la gouvernance en réseau et l'accroissement de la participation du secteur privé à l'offre de services » (Kober-Smith *et al.*, 2010:13-34). En 2008, le taux de syndicalisation du secteur public a baissé plus que celui du secteur privé, essentiellement dans le secteur de la santé et celui du travail social. Sur fond de baisse du taux de syndiqués depuis 2004, la proportion de syndiqués tous secteurs de l'économie confondus passait en 2008 de 28 % d'adhérents à 27,4 %¹ ; celle du nombre de syndiqués du secteur public passait quant à elle de 59 % à 57,1 %. La même année, la proportion de syndiqués du secteur privé passait de 16,1 % à 15,5 %.

Les suppressions d'emplois – l'entreprise ayant licencié quelque 60 000 travailleurs en cinq ans² –, les modifications des modalités de la retraite et celles de l'organisation du travail ont conduit à une série de grèves lancées par le CWU, demandant que ces transformations fassent l'objet d'accords nationaux et non de mises en œuvre directes de réductions des coûts au niveau local.

Une privatisation provisoirement repoussée

Pour garantir le régime de retraite et moderniser Royal Mail, le gouvernement travailliste annonce début 2009 un projet d'ouverture du capital de l'entreprise à un opérateur privé à hauteur de 30 %. Le projet est finalement repoussé par le ministre du Commerce, lord Mandelson, en juillet 2009, qui précise cependant que le projet de loi serait soumis aux députés avant les élections législatives de mai 2010.

1. Statistiques gouvernementales citées in « Public Sector Sees Sharp Fall in Trade Union Density », *Labour Research*, juin 2009.
2. *Planet Labor*, avril 2010.

De l'épreuve de force...

Comme en France, où le projet de changement de statut de La Poste a finalement été repoussé avec l'arrivée de la crise, la situation du marché financier britannique constitue en 2009 un facteur important de report de l'adoption de ce projet de loi. C'est cependant surtout la crainte d'une fracture au sein du parti travailliste, très divisé sur la question de la privation partielle de Royal Mail, qui semble avoir joué en faveur du report. En effet, 150 députés du Labour ont signé une motion parlementaire s'opposant à l'ouverture du capital, considérant cette réforme comme une trahison des engagements du parti travailliste vis-à-vis de ses électeurs.

Le report du projet de privatisation n'empêche pas un mouvement de grève nationale des postiers en octobre 2009 contre le projet de réforme de la direction de Royal Mail concernant l'emploi et les salaires. Un accord entre la direction de Royal Mail et le CWU sur la modernisation et les salaires avait en effet été signé deux ans auparavant avec l'aide du TUC, et servait de base pour la mise en œuvre des changements de long terme¹. A partir de juin 2009, des grèves spontanées ont éclaté sur tout le territoire et le CWU a décidé d'organiser un vote auprès des travailleurs de Royal Mail pour apprécier un éventuel soutien à une grève nationale officielle. Le CWU accuse Royal Mail de vouloir poursuivre une stratégie impliquant le passage d'emplois à plein temps à des emplois à mi-temps sans consultation. La question du sort réservé à la dette accumulée par le

fonds de retraite de l'entreprise fait aussi partie du contentieux, le CWU soulignant que c'est au gouvernement de renflouer ce fonds comme il l'a fait avec les banques menacées de faillite. La grève nationale est votée en octobre par trois membres sur quatre du CWU (76 %). Son secrétaire général adjoint Dave Ward précise alors que Royal Mail ne s'est jamais vraiment engagé dans la modernisation mais s'est « contenté de réduire l'activité, les services et d'abaisser les coûts » et revendique la mise en place de « charges de travail justes, avec des critères de mesure agréés ».

L'entreprise qualifie la grève « d'attaque consternante et injustifiée des clients » et déclare que le CWU est « complètement irresponsable » de vouloir une grève nationale. Des sites Internet marchands comme Amazon ou Argos modifient leurs contrats en faveur de sociétés concurrentes pour s'assurer que les colis soient bien délivrés aux clients. Le ministre du Commerce souligne que le conflit va « seulement éloigner Royal Mail davantage de ses clients » dans un contexte économique fragile et alors que se préparent les fêtes de fin d'année. Royal Mail n'ayant dégagé qu'une marge de 1 % sur un chiffre d'affaires de 6,7 milliards de livres en 2008, la grève va « la plonger dans le rouge ». Elle fait planer la menace du concurrent hollandais TNT, qui fournit déjà du gaz, de l'eau et les factures d'électricité et expérimente une armée secrète de postiers « orange » dans le nord-ouest du pays. La direction de Royal Mail décide d'embaucher quelque 30 000 agents temporaires et le CWU envisage de porter plainte contre

1. *Business Transformation 2010 and Beyond. A National Agreement between Royal Mail & the Communication Workers' Union*, 8 mars 2007.

ROYAUME-UNI

l'entreprise. Mais les experts juridiques britanniques estiment alors que l'entreprise n'a pas enfreint le droit du travail ¹.

La Confederation of British Industry (CBI) et son directeur général adjoint, John Cridland, jugent la situation « très décevante pour les entreprises qui comptent sur Royal Mail » et pointent le danger d'un tel mouvement sur les ventes de Noël alors que l'économie commence à peine à se remettre. L'association Direct Marketing appelle le gouvernement à intervenir pour résoudre le conflit. Colin Stambridge, à la tête de la Chambre de commerce britannique, déclare que les grévistes « se tirent une balle dans le pied ». L'association de consommateurs Consommer Focus, dirigée par Robert Hammond, appelle la direction de Royal Mail et le CWU à se tourner vers l'organisme de conciliation et d'arbitrage, l'ACAS (Advisory, Conciliation and Arbitration Service).

... à la signature d'un accord national

Un accord, adopté à l'unanimité par le comité exécutif du CWU, est finalement conclu le 5 novembre 2009 pour relancer la concertation sur l'accord de modernisation de 2007 ². Il prévoit notamment la nomination d'une personnalité indépendante acceptable par les deux parties et qui travaille avec le soutien de l'ACAS pour superviser les négociations ultérieures. Il établit une procédure de règlement des différends locaux.

Les syndicats s'engagent à ce que les salariés de Royal Mail travaillent durant

les fêtes de fin d'année, moyennant le cas échéant des primes appropriées dans les conditions prévues par les accords nationaux. Les bureaux qui ont mis en œuvre les changements introduits par la voie de la négociation prévus par l'accord de 2007 devront en évaluer les résultats. Les autres doivent ouvrir des négociations pour aboutir à un accord local. Dans ces accords, les parties doivent notamment s'engager à ce que le processus de réorganisation de l'entreprise se fasse dans des conditions transparentes du point de vue de la sécurité, des salaires, de l'efficacité au travail, en favorisant l'aménagement d'horaires de travail flexibles pour mieux concilier vie professionnelle et familiale. Le secrétaire général du TUC, Brendan Barber, déclare que l'accord de 2009 constitue un pas important mais qu'il reste beaucoup de travail à faire pour le mettre en œuvre.

Un troisième accord est signé en avril 2010, accepté par la moitié des travailleurs de Royal Mail. Le personnel obtient une hausse des salaires de 6,9 % sur trois ans et travaille une heure de moins par semaine, tandis que des machines modernes de délivrance du courrier et de nouvelles méthodes opérationnelles sont mises en place. 400 £ sont prévues pour chaque salarié à temps plein qui ratifie l'accord (la somme variant au prorata du temps de travail de l'intéressé), et jusqu'à 1 000 £ pour la réalisation d'étapes considérées comme clefs pour la transformation de Royal Mail. Des bonus sont aussi prévus, voués à s'améliorer en même temps que la situation de l'entreprise.

1. Il est légal de faire travailler des intérimaires fournis par une agence externe pour remplacer des employés en grève du moment que ces intérimaires sont employés directement par l'entreprise et non par l'agence qui les fournit.

2. *Planet Labor*, 9 novembre 2009.

L'accord allonge enfin la durée du congé maternité de dix-huit à vingt-six semaines rémunérées et le congé paternité d'une à deux semaines. De nouveaux départs d'employés sont envisagés, mais l'accord prévoit des plans de départs uniquement volontaires ou des départs anticipés à la retraite. Alors que la direction envisage de flexibiliser le temps de travail à partir de 2013, les syndicats ont obtenu la garantie qu'au moins 75 % des travailleurs resteront à temps complet.

L'impact immédiat a été l'arrêt de la grève avant Noël, mais la question de la privatisation de Royal Mail et de son avenir à long terme s'est immédiatement posée lors de la campagne électorale.

Un compromis durable sur l'avenir de l'entreprise ?

Selon l'organisme de conciliation et d'arbitrage, nombre de conflits sociaux au Royaume-Uni en général et dans les services publics en particulier, en hausse, se traduisent de plus en plus par des grèves illégales. Le problème des retraites risque de rester une cause majeure de différends¹. Le rapport de l'ACAS signale que les salariés qui ont fait des concessions pendant la récession attendent désormais une amélioration de leurs conditions de travail alors que les entreprises essaient surtout de reconstituer leur trésorerie. De plus en plus d'entreprises ferment leur régime de retraite aux nouveaux employés, voire à leurs membres actuels. L'ACAS conseille aux employeurs de collaborer avec le personnel et aux syndicats de jouer la transparence pour éviter une vague de grèves.

1. Rapport de l'ACAS, mars 2010.

2. *The Financial Times*, 20 mars 2010.

Tous les partis politiques en campagne pour les législatives ont fait savoir qu'ils comptent poursuivre la libéralisation des services publics, soit en les privatisant comme Royal Mail, soit en les transformant en entreprises sociales. La poursuite du recours aux financements privés *via* le PFI (*Private Finance Initiative*) pour la construction d'écoles ou d'hôpitaux continuera quelle que soit la majorité parlementaire. Mais l'essor des emplois du secteur public, qui a stimulé le marché du travail dans les dix dernières années, touche à sa fin : l'emploi dans le secteur public a augmenté de 7 000 personnes au dernier trimestre 2009 tandis que l'emploi dans le secteur privé diminuait². Tous les partis sont d'accord sur la nécessité de réduire les dépenses publiques ; les divergences portent sur l'ampleur et le calendrier.

La démission en mars 2010 d'Adam Crozier, président de Royal Mail devenu directeur du diffuseur ITV, et son remplacement par M. Brydon, ancien gérant du fonds de pension britannique Airways, ne fait qu'ajouter aux incertitudes sur l'avenir de l'accord de 2009 sur l'emploi et les salaires, le financement de son réseau et sur le déficit de 10 milliards de livres de son régime de retraites.

Le projet de « banque du peuple » du parti travailliste

Le chancelier de l'Echiquier, Alistair Darling, a annoncé début 2010 que les contributions aux pensions du secteur public devaient être réduites d'un milliard par an et que toutes les augmentations salariales du secteur public doivent être plafonnées à 1 % pendant deux ans à compter de 2011. Concernant Royal Mail

ROYAUME-UNI

en particulier, alors qu'en France la filiale de La Poste annonce sa nouvelle offre de crédits à la consommation quatre ans après être officiellement devenue la Banque postale, le gouvernement britannique montre des ambitions équivalentes pour Royal Mail : offrir des comptes courants aux particuliers et aux entreprises, des prêts immobiliers et des comptes épargne pour les mineurs. Le ministre de l'Industrie précise que, depuis la crise bancaire internationale, le gouvernement de G. Brown réinvente « morceau par morceau l'industrie des services financiers pour construire un système plus juste, plus responsable et auquel les gens font plus confiance ».

En pleine crise, *The Guardian* avait déjà publié en 2008 un éditorial sur le bien-fondé d'une solution postale pour les opérations bancaires, en commençant par l'examen des prêts, solution censée constituer un système de financement plus démocratique. Il soutient le projet d'accès élargi aux services financiers grâce au rôle unique que peut jouer Royal Mail : elle possède un réseau de bureaux de poste plus vaste que celui des agences bancaires et 28 millions de clients. Un service bancaire postal est susceptible de soulager les épargnants. Il ne serait pas nécessaire d'offrir des taux d'intérêt plus élevés ; il suffirait de mettre l'accent sur la stabilité.

Dans une initiative destinée à être au centre de sa campagne électorale, le parti travailliste a présenté en mars 2010 les détails de son projet de création d'une banque postale offrant de nouveaux services financiers de proximité adossés aux 11 500 bureaux de poste du pays. Il souhaitait inclure des comptes épargne, des comptes courants et un accès plus large aux comptes bancaires individuels sous-

crits chez Santander et Royal Bank of Scotland pour encourager l'épargne et assurer un accès au crédit aux personnes les plus démunies financièrement. L'initiative prévoyait aussi un prêt immobilier destiné aux acheteurs d'un premier logement. Le gouvernement travailliste proposait d'abonder à hauteur de 50 % l'épargne déposée sur les nouveaux comptes épargne par des particuliers à bas revenus. Si les délais de mise en place de ces différents produits financiers sont restés un peu flous, un compte épargne dédié aux enfants doit être lancé d'ici 2011. Concrètement, le gouvernement travailliste annonçait l'intention d'investir 180 000 millions de livres supplémentaires pour soutenir le réseau des bureaux de poste dans leur forme actuelle.

Le projet conservateur de coopérative

En octobre 2009, George Osborne définissait pour le parti conservateur une série de propositions de réduction du secteur public. Ce projet affiche l'intention de geler les salaires dans le secteur public et de changer la loi sur les votes permettant de déclencher une action collective. Cette dernière ne pourra avoir lieu que si elle est supportée par la majorité des travailleurs autorisés à se prononcer (autrement dit, les absentions seront considérées comme des oppositions). Il met également à l'agenda l'interdiction des grèves dans les services publics essentiels.

Les propositions du parti conservateur visent par ailleurs à donner aux travailleurs du secteur public le droit de former des coopératives ou des entreprises sociales appartenant aux employés pour prendre en charge les services. Ces entreprises existent déjà dans le domaine de la protection so-

ciale, du logement social ou des loisirs, et il existe une pression pour les développer dans le secteur des soins. A la façon dont le britannique John Spedan Lewis¹ avait décidé, après la crise de 1929, de distribuer les actions et profits de son entreprise à ses salariés, l'objectif est de faire quitter les services administratifs de la sphère publique pour les organiser en coopérative ou en entreprise à but non lucratif pour servir le contribuable. La création de coopératives est cependant traditionnellement un thème de gauche au Royaume-Uni. Une trentaine de députés travaillistes sont en effet aussi affiliés au parti coopératif et celui-ci a estimé que G. Osborne « n'y comprenait rien ». Le Labour de G. Brown s'est montré d'ailleurs ouvert à l'idée d'un transfert de la propriété de certains services publics tels que la poste vers leurs salariés, comme le font les magasins de la chaîne John Lewis. Concernant Royal Mail, l'intention du nouveau Premier ministre D. Cameron et des conservateurs est de la privatiser. Le secteur privé attend l'ouverture totale à la concurrence. Le groupe néerlandais TNT attend en particulier la levée des barrières qui l'empêchent de déployer son propre réseau de postiers.

Face aux différents projets concernant le secteur public, les syndicats avaient annoncé avant les élections de mai 2010 l'organisation d'une opposition

aux restrictions d'emplois. La présence syndicale reste élevée dans ce secteur (60 % comparés aux 15 % dans le secteur privé). Brendan Barber a averti que « s'il y a une coupe importante dans les services publics vitaux, il y a un risque de conflit très sérieux. Celui qui va gagner les élections devra, avant de prendre la hache, réfléchir très soigneusement aux implications non seulement pour les salaires et les niveaux de vie mais aussi sur la qualité des services que le service public délivre »².

Le Labour continue toutefois, malgré sa mutation et le divorce croissant entre le parti et les syndicats notamment sur le thème des services publics, à emporter leur faveur et à obtenir des fonds. Ce choix est cependant fait « par défaut, les syndicats optant pour le Labour par crainte d'un retour des années noires de gouvernement conservateur ». Ainsi, 15 syndicats sur 80 sont affiliés au Labour. Les plus gros syndicats en sont membres (UNITE, UNISON ou GMB par exemple) : cela explique qu'environ 60 % de syndicalistes soient membres de syndicats affiliés au parti travailliste. Toutefois, l'ensemble des syndicats (sauf le FBU, le PCS et le RMT) a appelé à voter pour le Labour, mais uniquement « pour bloquer les conservateurs et parce qu'ils pensent qu'ils privatiseront moins le service public que leurs adversaires »³. Face aux velléités du nouveau gouvernement de supprimer des emplois dans les services

1. John Spedan Lewis (1885-1963) était un homme d'affaires et fondateur de la société du même nom. Après avoir pris le contrôle de la banque d'Oxford Street à la mort de son père en 1928, il fonde officiellement John Lewis Partnership et commence en 1929 la distribution des bénéfices aux employés de la société. Il achève en 1950 le transfert de la propriété et de son contrôle aux employés.

2. *The Guardian*, 1^{er} avril 2010.

3. Gregor Hall, « Les syndicats soutiennent le Labour contre les Tories, sans grande conviction et plus par crainte du retour des années Thatcher », *Planet Labor*, avril 2010.

ROYAUME-UNI

publics, une alliance entre les syndicats et les associations d'usagers est cependant difficile à mettre en œuvre¹.

L'accord de coalition publié par le gouvernement unissant conservateurs et libéraux-démocrates précise que celui-ci cherchera à assurer une injection de capitaux privés dans Royal Mail, avec une possibilité de détention par ses salariés. Le gouvernement dirigé par David Cameron s'est en revanche engagé à maintenir dans le giron de l'Etat Post Office Ltd, la filiale de Royal Mail qui gère le réseau des bureaux de poste.

Il a promis de développer ses activités pour assurer l'avenir du réseau. Il a également mis à l'agenda la création d'une banque postale, la Post Office Bank, qui permettrait de dégager des recettes supplémentaires. Le secrétaire général du CWU Billy Hayes s'est aussitôt insurgé contre cette relance de la privatisation partielle du groupe postal. Ainsi, même si la majorité parlementaire issue des élections de mai 2010 ne s'est pas encore prononcée sur le calendrier de privatisation

de Royal Mail, les accords signés en 2007 et 2009 sur les salaires et l'emploi risqueraient bien de constituer la dernière opportunité de compromis entre la direction et les syndicats sur la modernisation de l'entreprise.

Sources :

Kober-Smith A., Leydier G., Sowels N. (dir.) (2010), « Nouvelle gestion publique et réforme des services publics sous le New Labour », *Observatoire de la société britannique*, n° 8, janvier.

Thatcher M. (2007), *Internationalisation and Economic Institutions: Comparing the European Experience*, Oxford University Press, Oxford.

Postcomm : www.psc.gov.uk.

Eurofound, *Representativeness of the European social partner organisations: Post and courier services*, 2008.

www.CWU.org.

Planet Labor.

The Times, The Guardian, The Economist, The Financial Times, The Times.

1. *Planet Labor*, 10 mai 2010.